



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 11-09-2025 /

Dossier complet le : 11-09-2025 /

N° d'enregistrement : 005524/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'un boisement forestier diversifié (mixte feuillus - résineux) de 6 hectares au lieu-dit du Fief du Panier, sur la commune de Vouneuil-sous-Biard (86)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Joubert

Prénom(s)

Thierry

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47C	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Creation d'un ensemble boisé sur une surface de 6 hectares actuellement cultivée. Il s'agit des parcelles cadastrales ZA 0012, ZA 0015, ZA 0016, ZA 0223, ZA 0224, ZA 0226 et ZA 0227. Creation d'un ensemble boisé sur une surface de 6 hectares, dont 1 hectare sera dédié à un projet en collaboration avec une école. L'objectif du boisement est donc, au-delà du stockage de carbone, de créer un espace pédagogique favorisant la sensibilisation des élèves à la forêt et à l'environnement. Il s'agit également de valoriser les potentialités forestières d'anciennes terres agricoles. Pedologie : le profil de sol est globalement séchant, sensible à la sécheresse, et présente une charge importante en éléments grossiers calcaires (environ 30 %). Le sol présente une dominante argilo-calcaire, avec une matrice enrichie de limons. Le substrat calcaire confère au sol une bonne perméabilité mais une faible rétention en eau. Selon les données Geoportail, la parcelle prospectée repose sur un calcosol. Le pH mesuré est de 6,8, indiquant un sol basique. La parcelle, en légère pente, ne présente toutefois pas de risques notables de ruissellement ni d'érosion. Composition : Au vu des potentialités du sol relevées lors du diagnostic terrain du CNRE, le projet proposera un mélange de feuillus et de résineux.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à créer une forêt sur des terres actuellement cultivées, avec un double objectif : contribuer au développement durable et valoriser le potentiel forestier de ces terrains. Les enjeux de production, de paysage et de patrimoine seront intégrés, tout en accordant une place centrale à la biodiversité et à la sensibilisation des générations futures. Une partie du projet (1 ha) sera spécifiquement dédiée à une collaboration avec une école, afin de développer un espace pédagogique et de sensibiliser les élèves à la forêt, au cycle du carbone et à la biodiversité. Le projet s'inscrit également dans une démarche de contribution carbone dans le cadre du Label Bas-Carbone : il sera déposé auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine afin d'obtenir la labellisation. Ce boisement aura donc un impact positif multiple pour l'environnement : création d'une forêt mixte, majoritairement feuillue, valorisation d'anciennes terres agricoles, maintien et accroissement de la biodiversité, sensibilisation à l'écologie, ainsi que captation et stockage de CO₂.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet sera réalisé en deux phases : Phase n°1 : préparation du sol. Un travail préalable sera effectué afin d'extraire la luzerne actuellement en culture sur la parcelle, de réduire la compacité du sol et de répartir de manière homogène la charge en éléments grossiers (calcaire). Ce travail préparatoire inclura également, si nécessaire, le broyage de la végétation et le dégagement de la parcelle afin de faciliter l'implantation des jeunes plants et leur enracinement. Phase n°2 : plantation. La plantation sera réalisée à une densité comprise entre 1200 et 1600 plants/ha, avec une composition diversifiée mixmajoritairement feuillue. L'implantation pourra se faire en ligne, avec un espacement d'environ 2 m entre les plants et 4 m entre les lignes, ce qui favorisera à la fois la croissance des arbres et l'accessibilité pour la gestion future. Des protections contre le gibier seront installées pour sécuriser la reprise des plants.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet suivra un itinéraire sylvicole adapté aux essences implantées. Tous les éléments contextuels (haies, linéaires boisés, talus) existants seront conservés et valorisés. À titre indicatif, les opérations suivantes pourront être mises en œuvre : Entretien régulier du boisement et des allées, afin de limiter la concurrence herbacée et ligneuse et de maintenir la praticabilité des accès. Regarnissage, si nécessaire, en cas de mortalité observée lors des premières années. Elagages ponctuels, à partir de la phase de croissance juvénile, pour favoriser la qualité des fûts et la production future. éclaircies adaptées au développement du peuplement, réalisées en fonction des essences et des objectifs sylvicoles. Ces opérations seront planifiées dans le cadre d'un document de gestion durable (CBPS+ ou PSG) agréé par le CNPF, qui sera établi dans les 5 années suivant la plantation.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune en dehors de la présente "Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale" (Article R. 122-3 du code de l'environnement), cerfa 1473404.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale du boisement Densité de plantation	(6, ha) (entre 1200 et 1600, plants/ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ° Lat. : °N ° °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° Lat. : ° °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° Lat. : ° °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Grand Poitiers. - Zone classée A1, zone agricole stricte. Zone concernée par : - annexe retrait - gonflement d'argile ; - Annexes sanitaires ; - OAP

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun arrosage n'est prévu dans le cadre de ce projet de boisement.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Aucun arrosage n'est prévu dans le cadre de ce projet de boisement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Au contraire, le mélange d'essence d'intègre dans ce projet va venir enrichir en terres de biodiversité les terres agricoles existantes. Le boisement permettra d'assurer la continuité du milieu forestier avoisinant, au nord.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le boisement sera réalisé sur des terres agricoles libres d'occupation. Les terres agricoles seront transformées en espace boisé (sylviculture).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	PLUi : pas d'indication d'un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) sur la zone A1.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	D'après le PLUi et ses annexes, la commune est concernée par ce phénomène (aléa moyen à fort selon les sols argileux). Le projet est concerné par des risques naturels, mais il n'aggrave pas le risque (au contraire, le boisement limite le ruissellement et l'érosion).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	La zone est concernée par l'annexe Sanitaire au PLUi. Toutefois, le boisement ne prévoit : - ni activité polluante ; - ni usage de produits phytosanitaires ; - ni installation à risque (stockage, rejet, etc.)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	La zone est concernée par l'annexe Sanitaire au PLUi. Toutefois, le boisement ne prévoit : - ni activité polluante ; - ni usage de produits phytosanitaires ; - ni installation à risque (stockage, rejet, etc.)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Plantation et gestion sylvicole ne generent pas de bruit permanent, uniquement quelques engins ponctuellement lors des travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Aucune activite generatrice d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Pas d'eclairage
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Pas de combustion, pas d'activite industrielle.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucun effluent agricole ou industriel
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le boisement ne genere pas de dechets ; seuls les travaux sylvicoles ponctuels peuvent produire des remanents de coupe, laisses sur place ou valorises.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'impacte pas de site classe ni d'element du patrimoine bati ou archeologique. Au contraire, il contribue a la valorisation paysagere (renforcement du maillage bocager, creation de lisieres, continuités ecologiques).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet correspond a un changement d'usage agricole -> forestier (passage de culture a boisement). C'est une modification encadree, compatible avec le zonage A1 (zone agricole stricte) du PLUi et avec les objectifs de preservation de la biodiversite et du paysage.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est ponctuel, localise et independant. Aucun autre projet en cours ou approuve n'est identifie dans le perimetre concerne, donc pas d'effet cumulatif a prevoir.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet a été conçu à partir d'un diagnostic pédologique et sylvicole réalisé par le CNPF. Ce diagnostic a permis de caractériser les potentialités de la station (sols argilo-calcaires avec charge en éléments grossiers, pH basique, profil séchant) et de définir des propositions pour une composition d'essences adaptée et climatiquement compatible (cèdre de l'Atlas, chêne pubescent, alisier torminal, tilleul à grandes feuilles, fruitiers sauvages). Le projet respecte le zonage A1 - zone agricole stricte du PLUi Grand Poitiers, qui autorise les usages agricoles et sylvicoles et prescrit la conservation des haies existantes (aucune n'étant présente dans le voisinage). Aucune construction ni imperméabilisation n'est prévue. Le projet ne se situe pas dans un espace patrimonial protégé et le boisement contribue à renforcer la trame verte locale.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Diversification des essences : mélange majoritairement feuillu et climatiquement résilient, intégrant quelques fruitiers forestiers favorables à la biodiversité ; - Pratiques culturales sobres : absence totale de produits phytosanitaires ou intrants chimiques ; travail du sol limité (prélever la luzerne, décompacter localement, pour faciliter l'enracinement) ; - Fonction pédagogique : sur 1 ha, création d'un espace dédié à la sensibilisation scolaire, contribuant à l'appropriation locale du projet et à son suivi ; Ces mesures garantissent un impact net positif en termes de biodiversité, paysage et stockage de carbone, sans incidence notable négative.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de boisement n'occasionne aucune nuisance, ni rejet, ni atteinte au patrimoine. Il transforme un sol agricole en forêt diversifiée, ce qui constitue un changement d'usage compatible avec la zone A1 et favorable à la biodiversité, au paysage et au climat. Les mesures prévues (absence d'intrants, diversification des essences, vocation pédagogique) permettent d'exclure tout impact résiduel significatif. En conséquence, il paraît proportionné de considérer que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale, son effet global étant positif pour l'environnement.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Joubert

Prénom **Thierry**

Qualité du signataire	Proprietaire
-----------------------	--------------

À Valdivienne

Fait le 11-09-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)